



Par M.B., publié le 16 octobre 2019 à 8h03, modifié à 11h52.

# Règlement local de publicité : Paysages de France s'insurge

L'association s'inquiète du règlement local de publicité en cours de finalisation. Elle demande un rendez-vous au maire.

« La capitale du Béarn sous le joug des afficheurs ? » attaque **Paysages de France**, alors que la Ville travaille sur un nouveau règlement local de publicité (notre édition du 25 juin) qui définit des règles différentes selon les zones, pour les publicités et les enseignes.

## Un texte jugé « imprécis »

L'association qui lutte contre la pollution visuelle et pour la préservation des paysages a écrit aux élus palois et à la presse pour s'inquiéter du document en cours de finalisation, lequel « prend l'allure d'un véritable contre-exemple de tout ce qu'il convient de faire ». Et demande un rendez-vous avec le maire. **Paysages de France** estime que



**Paysages de France** s'émeut de voir fleurir les panneaux lumineux. © ARCHIVES NICOLAS SABATHIER

le texte est tellement imprécis et flou qu'il laisse trop de marge aux afficheurs et publicitaires.

« Dans toutes les zones sans exception, seraient autorisés, sans la moindre règle destinée à en limiter le nombre, des panneaux sur les trottoirs », jusque dans le périmètre des monuments historiques, s'inquiète l'association qui a dans le collimateur les panneaux lumineux, motorisés et numériques.

Outre un « zonage usine à

gaz » (14 zones, annonce l'association quand le projet présenté en conseil municipal fin juin en donnait 13) qui rendrait « illisible et inapplicable le futur règlement », **Paysages de France** dénonce l'autorisation de panneaux géants, de bâches publicitaires et de publicités lumineuses sur les toits, dans les quartiers d'habitation, ou encore des surfaces bien plus grandes que celles consenties à Paris.

M.B. ■ m.berthoumieu@pyrenees.com